



ETAT GENERAUX DE L'ASSURANCE
Abidjan du 07 au 09 mars 2018

SOUS THEME :
MATURATION DES
MARCHES ET TAILLE
CRITIQUE DES SOCIETES

Présenté par
Monsieur Mamadou DEME
Directeur des Assurances
SENEGAL

**THEME : CONSOLIDATION DES MARCHES ET NOUVEAUX ENJEUX DU
CONTROLE DES ASSURANCES EN ZONE CIMA**

**SOUS THEME : MATURATION DES MARCHES ET TAILLE
CRITIQUE DES SOCIETES**

SOMMAIRE

- 1. DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS**
- 2. ETAT DES LIEUX EN ZONE CIMA**
- 3. PRINCIPALES REFORMES ET IMPACTS**
- 4. BENCHMARK**
- 5. PERSPECTIVES**

1. DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS

Deux concepts majeurs que sont les notions de **taille critique** des sociétés d'assurances et **de maturation** de nos marchés de la zone CIMA.

TAILLE CRITIQUE

Définition économique : c'est la taille que cherche à atteindre une entreprise, et qui constitue un palier au-delà duquel l'entité pense pouvoir améliorer sa compétitivité. Arrivée à cette taille critique, (ou masse critique), sa part de marché générée par son volume d'activités doit lui permettre de réduire ses coûts et d'améliorer ses marges par rapport à ses concurrents.

On parle de taille « critique » car sur des marchés très compétitifs, cette stratégie de croissance visant à atteindre cette taille n'est pas seulement un objectif de compétitivité, mais une question de « survie » de l'entreprise.

Sous cet angle, et dans le domaine de l'assurance, la notion de taille critique pourrait être assimilée à la capacité pour l'Assureur de survivre à la réalisation de sinistres majeurs mettant en péril l'équilibre financier de son portefeuille.

A titre d'exemples, l'incendie de l'aéroport Jomo Kenyatta et l'attentat du centre commercial Westgate de Nairobi en 2013, ont coûté aux assureurs en termes d'indemnisations près de 145 millions de dollars US.

Le seuil de survie d'une entreprise d'assurance peut s'apprécier à travers différents indicateurs de performance dont certains transparaissent dans la définition de la taille critique : volume d'activités ou Chiffre d'affaires de l'entité, ratios de solvabilité, niveau et qualité des prestations servies aux assurés et bénéficiaires de contrats, gouvernance d'entreprise.

MATURATION

L'état de maturation d'un marché est un stade bien défini dans son évolution. Un **marché** est considéré **comme mature** dès lors qu'il présente **des signes de saturation** avec comme **corollaires** un ralentissement de la croissance de son chiffre d'affaires, une concurrence exacerbée entre les différents acteurs et une tendance à la stabilisation de leur nombre.

A ce stade les produits et services offerts ont atteint un niveau favorisant l'optimisation de leur coût de revient avec comme effet induit des opportunités de baisses tarifaires.

De façon simplifiée, la maturation se définit comme un processus de croissance, une évolution vers la maturité ; du point de vue économique, il s'agit de l'ensemble des phases par lesquelles l'entreprise arrive à maturité (démarrage, croissance, consolidation et déclin).

Dans le secteur de l'assurance, trois (3) indicateurs traditionnellement utilisés pour mesurer le degré de maturité. Il s'agit de :

- volume d'activités, à travers les primes émises ;
- densité de l'assurance, c'est-à-dire le volume de primes/habitant ;
- taux de pénétration de l'assurance, c'est-à-dire le rapport des primes/PIB.

Transposé dans notre contexte sectoriel, le **marché de l'assurance** peut être considéré **comme mature** dès qu'il aura atteint un niveau de développement tel que les besoins en termes de couvertures et de prestations sont pour l'essentiel satisfaits.

Qu'en est-il en zone CIMA ?

2. ETAT DES LIEUX EN ZONE CIMA

LA ZONE CIMA est caractérisée par un processus de consolidation d'un marché régional des assurances très récent (moins de trois décennies) qui a connu plusieurs étapes :

- une période pré-indépendance caractérisée par la présence de bureaux de souscription dépendant directement de la métropole : avec un contrôle prudentiel effectué depuis la métropole,
- une période post-indépendance marquée par la transformation de ces bureaux en succursales des compagnies de la métropole,
- la mise en place d'un cadre de coopération des contrôles d'assurances avec la création de la CICA (Convention de Paris juillet 1962), avec des disparités entre les Etats liées à l'existence de législations nationales mais aussi d'un contrôle national,
- la création dans notre zone des premières sociétés d'assurances sous forme de sociétés nationales dans les années 1970 suite aux discussions sur les assurances engagées lors de la 3^{ème} session de la CNUCED (Santiago du Chili 1972). Il convient de signaler que la création de la FANAF en 1976 a aussi favorisé la création de sociétés de droit national ;
- l'avènement de la CIMA en 1992 a accéléré une intégration sans précédent dans le secteur des assurances qui s'est traduit par le développement assez important de l'industrie des assurances dont les indicateurs suivants en sont une illustration.

Evolution de certains indicateurs

	1997	2007	2016
Nombre de sociétés	87	83	170
Chiffre d'affaires en milliards	229	442 (+93%)	1 100 (+380%)
Chiffre d'affaires moyen par société en milliards	2,6	5,3	6,4

Le tableau ci-après indique les principales décisions prises par la CRCA sur la période sous revue

	1996 à 2006	2007 à 2017
Evolution nombre de plans de financement et /ou de redressement	307	528
Evolution du nombre de surveillance permanente	58	32
Evolution du nombre d'administration provisoire	36	23
Evolution du nombre de retrait d'agrément	18	13

Il ressort des tableaux ci-dessus les constats ci-après :

- o émiettement du marché CIMA ;
- o faiblesse du chiffre d'affaires moyen par sociétés ;
- o diminution du nombre sociétés sanctionnées due en partie aux différentes réformes engagées par le législateur et qui ont visé le renforcement et la consolidation du marché.

Quelles ont été les principales mesures prises par le régulateur ainsi que leurs impacts ?

3. PRINCIPALES REFORMES ET IMPACTS

3.1 Principales réformes

- des augmentations régulières du capital social et du fonds d'établissement requis:
 - 1995 : 500 millions de FCFA pour les Sociétés anonymes et 300 millions de FCFA pour les sociétés mutuelles,
 - 2007 : de 500 millions à 1 milliard pour les Sociétés anonymes et 300 à 800 millions de FCFA pour les sociétés mutuelles,
 - 2016 : de 1 à 5 milliards FCFA pour les Sociétés anonymes et de 800 millions à 3 milliards de FCFA pour les sociétés mutuelles,

- modification article 308, domiciliation des assurances et cession en réassurance
 - Interdiction des assurances directes à l'étranger ;
 - Interdiction de cession à l'étranger pour les branches individuelles accidents et maladie, automobile, transport de marchandises ;
 - Interdiction de céder à plus de 50% à l'étranger sauf autorisation du Ministre en charge des assurances pour les branches incendie et autres dommages aux biens, responsabilité civile générale, et autres risques directs dommages ;

- coassurance communautaire ;

- droit des assurés et bénéficiaires de contrats
 - Relèvement du barème d'indemnisation en assurance automobile ;
 - Suppression de la transaction en assurance automobile ;

- o Pénalités de retard de plein droit ;
 - o Limitation du taux d'intérêts et de la durée sur les avances de police ;
 - o Obligation d'information à l'assuré par exemple communication des valeurs de rachat des huit premières années ;
 - o Projet de réforme sur la participation bénéficiaire ;
- article 13 sur le paiement au comptant des primes d'assurances ;
 - les dispositions sur la bonne gouvernance et l'assistance technique ;
 - adoption de nouvelles dispositions sur la micro assurance ;
 - suspension de la fiscalité des primes cédées en réassurance.

3.2. Impacts des réformes

Certaines réformes ont produit des effets assez mitigés. Il s'agit de :

- des conditions d'agrément trop formalistes, sans évaluation sur la capacité d'absorption des marchés de la zone ;
- des premières mesures d'augmentation de capital qui n'ont pas produit les effets escomptés (augmentation du nombre de sociétés) ;
- des demandes d'extension d'agrément en micro assurance ont été enregistrées sans impacts significatifs sur l'offre (une seule société spécialisée en micro assurance) ;

Par contre d'autres mesures ont enregistré des résultats plus prometteurs :

- l'annulation de mesures de redressement fiscal concernant les primes cédées.
- la forte diminution des arriérés de primes, qui représentaient en 2007, jusqu'à 51% du chiffre d'affaires des sociétés de la CIMA. En 2014, ce taux a été ramené à 11,1% ;
- la récente mesure d'augmentation de capital (avril 2016) semble constituer un réel frein et une mesure de consolidation : seules trois sociétés agréées en 2017, contre une moyenne de huit sociétés par année auparavant.

4. BENCHMARK

Pour mieux mesurer les évolutions enregistrées par nos marchés, nous allons examiner quelques marchés jugés plus avancés :

▪ Maroc

Second marché africain derrière l'Afrique du Sud, un marché de 18 compagnies réalisant deux fois le chiffre d'affaires de la zone CIMA qui compte 170 sociétés d'assurance en 2016.

Quelques faits majeurs dans l'évolution du marché marocain :

- 1965 : disposition réglementaire fixant un taux plancher d'encaissement fixé à 1 million de dirhams marocain pour toute compagnie d'assurance, dans un délai de 3 ans sous peine de retrait d'agrément. Cette disposition a été intégrée dans les conditions d'agrément des sociétés d'assurances, avec obligation pour toute société agréée d'atteindre ce seuil d'encaissement au bout du 3^{ème} exercice social.
- 1970 : une concentration du marché qui passe de 130 compagnies avant la prise de cette disposition à 54 compagnies ;

- 1980 : le nombre de compagnies est réduit de moitié et passe à 27 ;
- 1999 : le code des assurances va astreindre les sociétés d'assurances à se constituer avec un capital minimum de 50 millions de DH Marocain (équivalent à un peu plus de 3 milliards de FCFA), avec possibilité pour l'autorité d'exiger un capital supérieur en fonction des opérations prévues ;
- 1995 : liquidation de cinq (5) sociétés d'assurances, suite à des mesures de redressement pour non-respect des règles de bonne gestion ainsi que des manquements aux indicateurs de solvabilité.

Toute une évolution qui va créer les bases d'une concentration au niveau du secteur des assurances marocain, et notamment autour de groupes de sociétés.

▪ **Nigéria**

En Afrique subsaharienne, le Nigéria a également adopté des réformes dans le même sens :

- relèvement substantiel du capital social des sociétés d'assurances au Nigéria, avec un capital minimum de 4 milliards FCFA pour les sociétés vie et de 6 milliards de FCFA pour les sociétés non vie,
- 2010 : loi obligeant d'assurer au moins 70% de la couverture de l'industrie parapétrolière nationale auprès de compagnies nigérianes ;
- 2011 : réduction de moitié du nombre de sociétés d'assurances, et une augmentation taux de rétention qui passe de 45% à 70%.

▪ **Ghana**

Exigences de capitalisation avec une volonté de renforcement du secteur :

- capital social minimum des sociétés d'assurances à 11 millions de dollars US (6.1 milliards de FCFA) ;
- décembre 2017, la NIC a annoncé un relèvement du capital social minimum à 26 millions de dollars US (près de 14 milliards de FCFA).

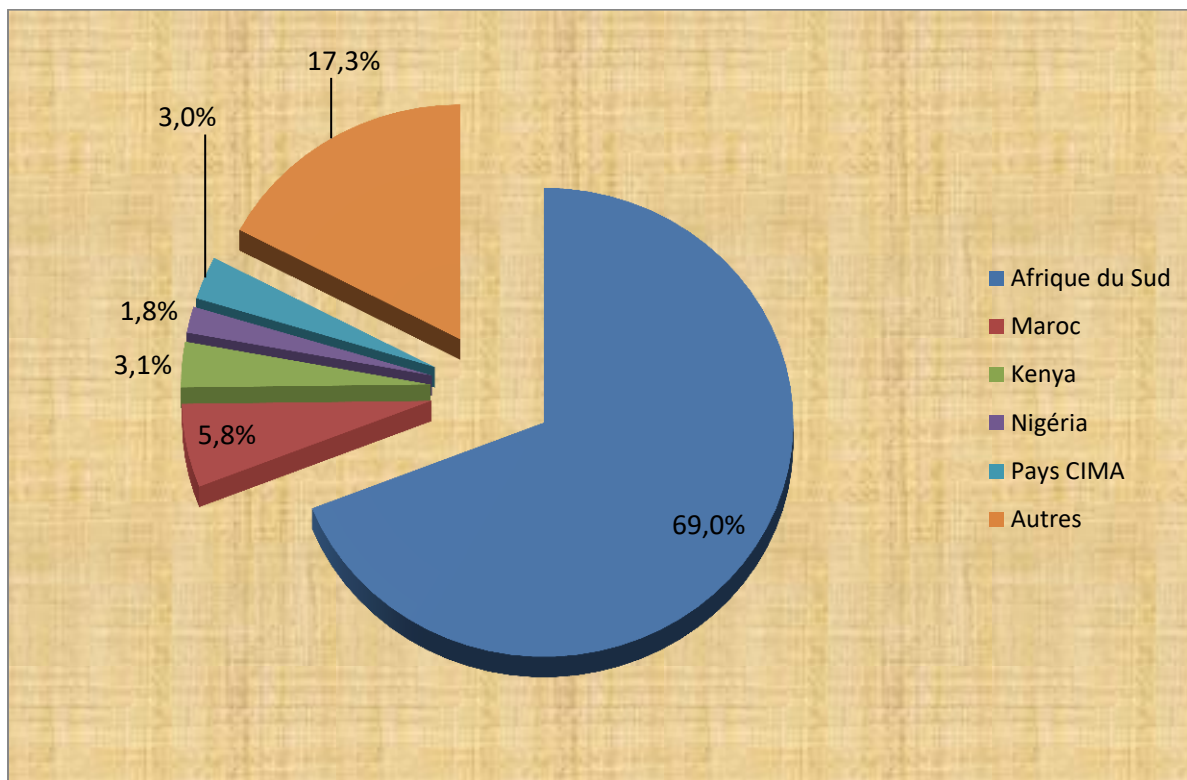
A la suite de la présentation de l'état des lieux en zone CIMA et de quelques cas de benchmark, le tableau qui suit renseigne sur le chemin à parcourir par nos sociétés pour parvenir à la taille critique et par conséquent amener nos marchés à la maturation.

Répartition des primes émises 2016 en Afrique

ZONES	VOLUME DES PRIMES EMISES			TAUX DE	DENSITE DE	
	En milliards FCFA ⁽¹⁾	(Milliards USD)	Part 2016	PENETRATION (en %)	En FCFA ⁽¹⁾	L' ASSURANCE (en USD)
Afrique du Sud	26 074,0	41,9	69%	14,27%	474 496,1	762,5
Maroc	2 178,0	3,5	6%	3,48%	63 660,3	102,3
Kenya	1 182,4	1,9	3%	2,80%	25 202,7	40,5
Nigéria	684,5	1,1	2%	0,27%	3 858,2	6,2
Pays CIMA	1 120,1	1,8	3%	1%	6 638,5	10,67
Autres pays Afrique	6 534,0	10,5	17%	ND	ND	ND
Total Afrique	37 773,0	60,7	100%	2,77%	31 425,6	50,5
Afrique	37 773,0	60,7	1%	2,77%	31 425,6	50,5
Monde	2 944 738,5	4732,1	100%	6,20%	397 207,7	638,3

⁽¹⁾ Taux de change au 30/12/2016: 1USD = 622,29 FCFA

Source : Rapport Sigma n°3/2017 (Données 2016)



5. PERSPECTIVES

Certes des progrès ont été notés mais nous pensons que pour accélérer le processus de maturation, les pistes suivantes peuvent aider à atteindre le niveau de développement souhaité :

- poursuivre la politique de renforcement des fonds propres des sociétés d'assurances (capacités de souscription et de rétention renforcées ainsi la solidité et la stabilité financière) ;
- finaliser la réforme sur la réglementation de la micro assurance ;
- mettre en place un régime fiscal incitatif notamment en micro assurance et en assurance vie ;
- accompagner le développement de nouvelles niches telles que l'assurance agricole, l'assurance Takaful ;

- renforcer la protection des consommateurs de produits d'assurance (amélioration de la qualité des services rendus aux assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances) ;
- améliorer la gouvernance d'entreprise, notamment par le renforcement du contrôle au niveau des postes-clés ;
- promouvoir les assurances obligatoires dans certains secteurs professionnels par la mise en place de contrats programmes avec l'autorité publique ;
- accompagner le secteur pour le renforcement de l'éducation financière ;
- promouvoir l'innovation dans la distribution des produits par le recours aux TIC (l'assurance digitale) ;
- évoluer à terme vers l'agrément unique et la supervision basée sur les risques (de type solvabilité II).